

Rencontre régionale gestionnaires d'espaces naturels littoraux – Bretagne  
Rivages de France – Locmariaquer 24 janvier 2023

# Fréquentation des sites naturels littoraux et lacustres

## définitions, historique, évolution

Jérôme Piriou

Maître de conférences en géographie

Université d'Angers

ESTHUA Faculté de tourisme, culture et hospitalité

Laboratoire Espaces et Sociétés (UMR 6590 CNRS)

[jerome.piriou@univ-angers.fr](mailto:jerome.piriou@univ-angers.fr)



**UA'** ESTHUA  
FACULTÉ DE TOURISME,  
CULTURE ET HOSPITALITÉ  
UNIVERSITÉ D'ANGERS



# Fréquentation des sites naturels littoraux et lacustres

## > Contexte de la recherche

- Programme de recherche IMTERPED 2016-2021

## > La fréquentation, de qui parlons-nous ?

- Co-présence des usagers sur le littoral
- Aménagement et mise en sécurité

## > Quel équilibre entre fréquentation et protection ?

- La surfréquentation en question
- Un regard sur la Nature à organiser
- Vers une régulation de l'accès aux sites ?

# Contexte de la recherche

Fondation  
de  
France

## LES IMPACTS TERRITORIAUX DES LOISIRS PÉDESTRES SUR LE LITTORAL : INNOVATIONS, CHANGEMENTS ET TRANSFORMATIONS DES USAGES 2016-2019 (2021)

- Baie de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor)
- Presqu'île de Quiberon (Morbihan)
- Île de Ré (Charente-Maritime)
- Rive française du lac Léman (Haute-Savoie)
- Corniche de l'Estérel (Var)



# Contexte de la recherche

## LES IMPACTS TERRITORIAUX DES LOISIRS PÉDESTRES SUR LE LITTORAL : INNOVATIONS, CHANGEMENTS ET TRANSFORMATIONS DES USAGES

- Période : 2016-2019 (2021)
- Financier : Fondation de France (appel à projets « Quels littoraux pour demain 2015 » ?)
- Budget : 146 445,89 €
- Laboratoires impliqués : VIPS<sup>2</sup> et APP (Rennes 2) CEREGE (La Rochelle) ESO (Angers), IGD (Lausanne)
- Nombre de chercheurs impliqués : 13 chercheurs + 1 post-doctorat
- Disciplines : histoire, sociologie, sciences de gestion, sciences juridiques, géographie, science politique, arts plastiques
- Partenaires : École Nationale de Voile et des Sports Nautiques, Comité Bretagne de la FFRP, Agence Française pour la Biodiversité, Rando Accueil

# Contexte de la recherche

## LES IMPACTS TERRITORIAUX DES LOISIRS PÉDESTRES SUR LE LITTORAL : INNOVATIONS, CHANGEMENTS ET TRANSFORMATIONS DES USAGES

- Analyse de l'émergence et du développement d'un **marché autour des pratiques pédestres** sur les espaces littoraux
- Analyse de la **gouvernance** et des **politiques d'aménagement** du littoral pour les activités pédestres
- Analyse des effets de l'**innovation** et les **transformations des usages**

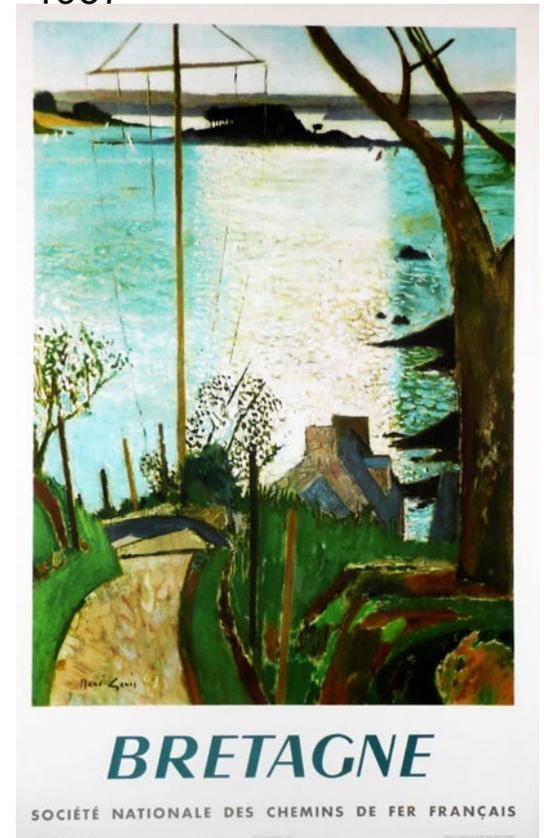
# La fréquentation, de qui parlons-nous ?

- Co-présence des usagers sur le littoral
- Aménagement et mise en sécurité

# La fréquentation, de qui parlons-nous ? Co-présence des usagers sur le littoral

- Fin 19e s. et début 20e s. : **désir de rivages** et diffusion sur la côte.
- Nécessité d'**aménagement** et de mise en sécurité des usagers (pouvoir de police du maire).
- Co-présence : « rassemblement et agrégation en un même lieu de réalités sociales distinctes » (Lussault, 2003).
- Or, ce n'est pas la **co-présence qui interroge** mais son **intensité** qui demande sa **structuration dans l'espace** et sa **régulation**

1957



# La fréquentation, de qui parlons-nous ?

## Co-présence des usagers sur le littoral

- début des années 1960 : les pouvoirs publics mènent une politique visant à **promouvoir le libre accès des piétons au rivage de la mer.**
- 1975 : création du Conservatoire du littoral
- 1974 - 1977 : premiers inventaires via le PDIPR (**Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**)
- La loi 76-1285 du 31 décembre 1976, concernant **une Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral** : **assurer un libre accès de tous à la mer**, dans un souci démocratique (Prieur, 2012).



# La fréquentation, de qui parlons-nous ? Co-présence des usagers sur le littoral

## Un usage selon de multiples intentions :

- Promenade
- pêche à pied, sport
- accès à la plage, à la mer
- accès professionnels (ostréiculture, mytiliculture, etc.)
- circulation à vélo (transgression sur le sentier)

## Des situations préoccupantes liées aux multiples usages

- Création de sentes sur des espaces dunaires
- Vandalisme des équipements
- Accidentologie liée à des traversées de pistes cyclables



*Croisement piste cyclable et itinéraire piéton Secteur Plage Nord, Rivdeux-Plage © J. Piriou avril 2017*



*Monofil sectionné et sente sur la Dune des Gouillauds, Le Bois-Plage-en-Ré © J. Piriou, mai 2018*

# La fréquentation, de qui parlons-nous ? Aménagement et mise en sécurité

## Une adaptation des politiques d'aménagement :

- **Rendre accessible** la frange littorale
- Assurer une **continuité dans l'acquisition foncière**
- **Canaliser les flux** et **limiter l'accès** à certains usages
  
- L'État (et ses D.D.T.M.) garant de la **servitude de passage des piétons le long du littoral** malgré une application disparate
  
- Conservatoire du Littoral : **acquisitions foncières** et **accueil du public** (fortes fréquentations, et dispositif de gestion et de préservation)
  
- **Coordination** avec les communes, les EPCI et les départements au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles



Site de la Ville Berneuf  
Pléneuf Val André © J. Piriou, juin 2018



Site du Conservatoire du littoral  
Saint-Pierre Quiberon © Y. Rech, juin 2018

# La fréquentation, de qui parlons-nous ? Aménagement et mise en sécurité

- Loi NOTRe (2015) : **élargissement du périmètre et transferts de compétences** communales aux EPCI

- **Compétences partagées** (tourisme, environnement):  
commune, EPCI et département

- **Responsabilité** de la commune (entretien et sécurité)

- Rôle du **classement en Réserve Naturelle Nationale/Régionale**  
dans la sensibilisation du public

- **Restructuration de l'action publique** et nouvelle  
articulation des acteurs

Le début d'une transition territoriale et touristique?



Site de Boutdeville à Languieux, © J. Piriou, mai 2017



Côte Sauvage, Saint-Pierre Quiberon © Y. Rech, juin 2018

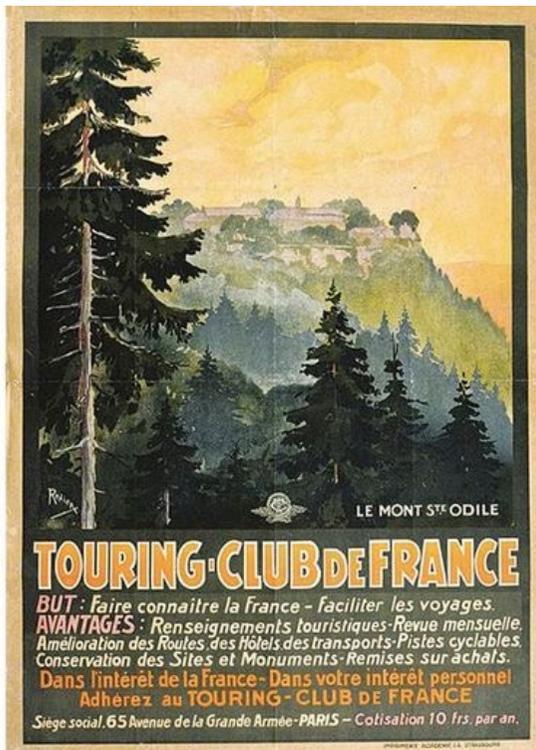
# Quel équilibre entre fréquentation et protection ?

- La surfréquentation en question
- Un regard sur la Nature à organiser
- Vers une régulation de l'accès ?

# Quel équilibre entre fréquentation et préservation ?

## La surfréquentation en question

1920



- Le **tourisme** à l'origine de **protection** et de la **transformation de territoires** (Touring Club de France, Club Alpin Français, Syndicats d'initiatives)
- Rôle majeur dans l'**institutionnalisation** de **règles de protection** des **espaces naturels** (Boyer, 2000; Gauchon, 2002)
- Critique du tourisme comme « activité consommatrice » d'espaces et **perturbatrice** pour les **écosystèmes naturels**
  - augmentation de fréquentation de sites naturels « hauts lieux »
  - dégradation des espaces fragiles (Deprest, 1997, Mounet et al., 2000)

# Quel équilibre entre fréquentation et préservation ?

## La surfréquentation en question

- **Concurrence accrue des destinations**, difficultés à anticiper les changements (Vlès, 2014)
- Nouvelles attentes et pratiques des clientèles, **plus respectueux de l'environnement**, un tourisme responsable, un « slow » tourisme (Lequin, 2011; Lebreton, 2020)
- Recherche d'une **meilleure articulation** entre la **gestion des flux**, leurs **retombées** et la **nécessaire ouverture** aux publics (Chadenas et al., 2020)
- Depuis les années 1980 : + 2000 documents publiés dans le monde sur la « **surfréquentation** » des sites et la **capacité d'accueil** (Stankey et al., 1990)

# Quel équilibre entre fréquentation et préservation ?

## La surfréquentation en question

5 points admis par les chercheurs :

1. Il n'y a **pas de calcul mécanique** d'une « **capacité de charge** »

⇒ toute utilisation par un visiteur produit des changements environnementaux.

2. Il n'y a **pas de cause à effet linéaires ou proportionnelles** entre une **forte quantité d'utilisation** et les **impacts**.

⇒ de faibles pratiques équestres impactent plus qu'un usage très important d'un même sentier par des randonneurs piétons

3. La « **capacité de charge** » est un **concept produit par un jugement de valeur**

⇒ ce n'est pas un pur produit mécanique entre rapport de fréquentation et les ressources naturelles, **il y a une intervention politique**

# Quel équilibre entre fréquentation et préservation ?

## La surfréquentation en question

4. La connaissance de la « capacité de charge » **ne permet pas de déterminer à elle seule ce qu'il faut faire pour garder un équilibre** entre **protection des sites** et **usage des visiteurs** (maximisation des retombées).

5. Pour de nombreux acteurs, **le changement est inacceptable**

⇒ mais prise de conscience que les changements des milieux accompagnent inévitablement leur utilisation par les visiteurs

# Quel équilibre entre fréquentation et préservation ?

## Un regard sur la Nature à organiser

- Déplacement vers un « monument naturel » **expression d'un désir de nature « sauvage », « vierge »** (Pickel, 2014)
- Pour autant, un **besoin de sécurité**, de **bonnes conditions d'accès**, d'**entretien**, de propreté (Vlès et al., 2016)
- Recherche d'**aménagement légers**, intégrés au paysage
- Recherche d'« **espaces publics de nature** » par analogie à des « espaces publics urbains »
- Bien commun naturel : **ressource à la fois matérielle et immatérielle** concourent, par la valorisation, à la **transition des territoires** (mobilités, énergétiques, etc.)



# Quel équilibre entre fréquentation et préservation ? Vers une régulation de l'accès ?



Stationnement des véhicules au pied du sémaphore de la Pointe du Raz en 1930, source : Commune de Plogoff, site web de la commune, consulté le 01.11.2015, URL : <http://www.plogoff-pointeduraz.com/patrimoine/histoire>



- L'État intervient pour favoriser la **restauration de sites** et inciter la mise en place d'une **politique locale de gestion des flux**
- Cas de la **Pointe du Raz** (Vourc'h, 1999; Girard, 2018)
  - 1909 : hôtels construits, restaurants, commerces souvenirs et les voitures se stationnent au bout de la pointe
  - 1958 : Classement de 72 ha pour protéger
  - 1975 : projet de centrale nucléaire, abandonné en 1981
  - 1991: création d'un syndicat mixte pour l'aménagement et la protection
  - 1993 : Opération Grand Site (démolition parkings et bâtiments, reconstruction, revégétalisation, nouveaux aménagements parkings, sentiers)

Aujourd'hui 800 000 visiteurs par an

# Quel équilibre entre fréquentation et préservation ? Vers une régulation de l'accès ?

**Une loi « hyper-fréquentation »** (loi climat et résilience): offrir aux maires ou aux préfets des dispositions juridiques pour **réguler la fréquentation** (juillet 2021)

Article L. 360-1 du Code de l'Environnement dispose que :

« **L'accès et la circulation** des personnes, des véhicules et des animaux domestiques peuvent être **réglementés ou interdits**, par arrêté motivé, dès lors que cet accès est de nature à **compromettre soit leur protection ou la mise en valeur** à des fins écologiques, agricoles, forestières, esthétiques, paysagères ou touristiques, soit la protection des espèces animales ou végétales »

Cas de Port-Cros : Passage de 10 000 à 6 000 visiteurs/jour



Source : Parc National Port Cros 26/07/2021

# Réflexion : la fréquentation est-elle un problème ?

La fréquentation doit faire l'objet d'une lecture par la co-présence sur le littoral avec une double logique :

- Assurer un **maintien d'une qualité environnementale** de l'espace promu
- Essayer d'inscrire des **usages sur des itinéraires/espaces dédiés** à certaines pratiques
- L'aménagement permet de limiter l'accès à certains usages et de restreindre toute diffusion :
- **l'itinéraire proposé pour cheminer doit être pensé** : nécessité d'une projection dans le temps et dans l'espace (risques liés à l'érosion...)
- Enchevêtrement de politiques publiques et compétences de multiples acteurs :
- **nécessité de coordination** entre les services tourisme/environnement malgré des superpositions de réglementations
- nécessité d'un alignement afin de **garantir une lisibilité pour les usagers**

# Publications récentes

Piriou, J. (2022). **Le sentier du littoral : une trace linéaire de l'adaptation des territoires touristiques.** *Géocarrefour*, n°95/2 | 2021, DOI : 10.4000/geocarrefour.17837

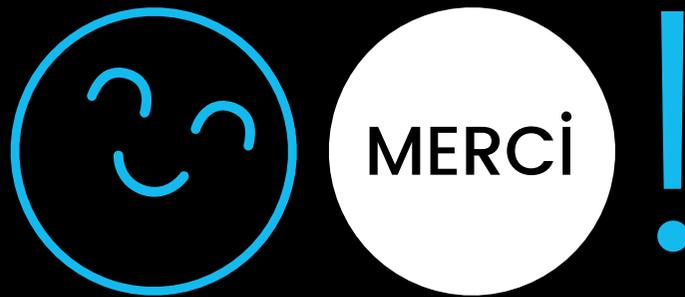
Piriou, J., Rimaud, M.-N. (2022). **La pratique pédestre récréative sur le sentier du littoral : enjeux et processus d'une organisation spatiale pour les acteurs publics.** *Loisir et Société / Society & Leisure*, vol. 45 (1), 51-62

Piriou, J., Rech, Y., Clivaz, C. (2020). **Gestion du sentier littoral par les EPCI.** *Juristourisme*, Dalloz, n°234, 10/2020, 23-26

Rech, Y., Attali, M., Paget, E., Piriou, J. (dir.) (2022) **Les loisirs pédestres sur les territoires littoraux. Enjeux sociaux, politiques et socio-économiques.** Reims : Éditions et presses universitaires de Reims. (ISBN 978-2-37496-162-0) →

Rech, Y., Piriou, J., Clivaz, C. (2023). **L'aménagement d'un sentier lacustre comme révélateur de luttes locales pour l'accès à un bien commun. Le cas de la rive française du lac Léman.** *Espaces & Sociétés*, à paraître





[univ-angers.fr](http://univ-angers.fr)



AGILITATEURS  
université  
angers